



## Trééés urgent contart de travail

Par manel, le **08/09/2011** à **11:15**

Bonjour,

je suis une tunisienne j'ai une carte de séjour suédoise et j'ai travaillé comme formatrice vocataire dans une école privée en France et j'ai signé un contrat de vocataire mais après une semaine le directeur de l'école m'a demandé de lui rendre le contrat parce que j'ai pas autorisation de travail et il m'a payé par chèques .par contre avant de lui rendre le contrat j'ai fait une copie.donc je vous demande SVP

comment cette copie de contart et les chèques que j'ai, peuvent me servir pour avoir une autorisation de travail en France sachant que j'ai un séjour européen et j' ai un hébergement chez mon oncle qui est français et ce contrat conforme à mes études universitaires(maitrise en commerce international).

MERCI DE ME REpondre